



CTB^{B+}
CERTIFIÉ PAR FCBA
BOIS PRÉSERVÉS

Bardages

Des bois traités pour durer...

La garantie
d'un bois
durable...



Les prescriptions
spécifiques aux
bardages permettant
la maîtrise de la durabilité
biologique sont mentionnées
dans le DTU 41-2.

Un procédé adapté et contrôlé

CTB-B+ est gage de la mise en œuvre d'un traitement de qualité validé par FCBA et d'un process d'imprégnation maîtrisé.

Deux fois par an, FCBA audite les entreprises certifiées, s'assure du respect du plan qualité et réalise des prélèvements.

Modèle d'attestation de traitement préventif

L'apposition du logo
confirme la certification
du bois

ATTESTATION DE
TRAITEMENT PREVENTIF N°

Suivant NF B 50-105-3

Classe d'emploi selon EN 335	1	2	3.1	3.2	4	
Rétention					4	4 SP
Traitement conféré	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

France métropolitaine : France métropolitaine et DOM :

Traitement anti-termites : Traitement anti-bleu en service :

Nom du client : _____
N° et date de la facture : _____

Références du lot : _____
Essences de bois : _____
Procédé de traitement : _____

Produit utilisé : _____
(Voir instructions ci-dessous)

Fabricant : _____

Catégorie de la station de traitement : _____

Doit être certifié
CTB-P+

L'entreprise titulaire de la marque CTB-B+
atteste de la qualité de la prestation

Une efficacité confirmée

Un bois certifié CTB-B+ assure la protection de l'ouvrage contre les insectes à larve xylophage, les champignons lignivores et les termites.

En effet, le couple de certification CTB-B+/CTB-P+ permet l'utilisation des bois en milieu agricole, viticole, intérieur, extérieur, en aire de jeux ou autres espaces publics ou privés.

L'utilisation raisonnée de produits biocides certifiés CTB-P+

La certification CTB-B+ impose l'utilisation de produits certifiés CTB-P+.

CTB-P+ s'appuie notamment sur les résultats d'essais de terrain normalisés.

La seule utilisation d'un produit de préservation certifié CTB-P+ ne garantit pas la qualité d'un traitement des bois.

Revêtements
de construction
utilisés en extérieur et
simples de mise
en œuvre.

BARDAGES

Ils sont composés de lames
de bois posées sur des
supports adaptés (tasseaux,
liteaux ou ossature).
Les produits associés sont par
exemple des clins et planches
à profilés divers.



Performances

Les lames et liteaux traités selon les spécifications de CTB-B+ sont sûrs en emplois et en durées de vie attendues.

Elles conviennent à l'ensemble des utilisations décrites dans le DTU 41.2 qui précise par exemple :

- les classes d'emploi de 3.1 et 3.2 suivant les situations d'utilisation (exposition)
- les durées de vie attendues
- ces produits sont soumis au marquage CE conformément à la norme EN14 915

Durée de vie réelle et garantie quelle différence ?

La durée de vie d'un ouvrage se caractérise par la classe de longévité définie dans le FD P20-651.

Une garantie contractuelle est un contrat d'engagement du fournisseur vis-à-vis de son client, en respect d'exigences, qui en définissent la durée et la portée.

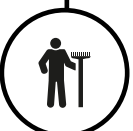
Il existe des garanties légales qui s'appliqueront le cas échéant.



Pose

Les bois certifiés CTB-B+ assurent la durée de vie du bardage en service. Pour la pérenniser, il convient de respecter les règles de pose de ces produits décrites dans le DTU 41.2.

En fonction des procédés de traitement et du type de produit utilisé, une finition complémentaire doit être requise.



Entretien

Un bardage bois se patine avec le temps mais conserve sa durabilité conférée par la préservation.

Un nettoyage régulier et l'application de produits de finition par des professionnels certifiés permettent de prolonger l'aspect esthétique.



Professionnel de la préservation du bois,
le titulaire CTB-B+ vous apporte les
informations pertinentes.

apporte la longévité
des bois préservés

Classes d'emplois universelles, spécifications de traitement différentes :

Avant de choisir l'essence de bois, il convient de se reporter à la classe d'emploi.

Identiques d'un pays à l'autre, les classes d'emploi définissent la situation du bois dans l'ouvrage. Celles-ci n'attestent pas de son aptitude à l'usage.

Chaque essence a ses propres caractéristiques de durabilité naturelle (avant traitement) et d'impré-

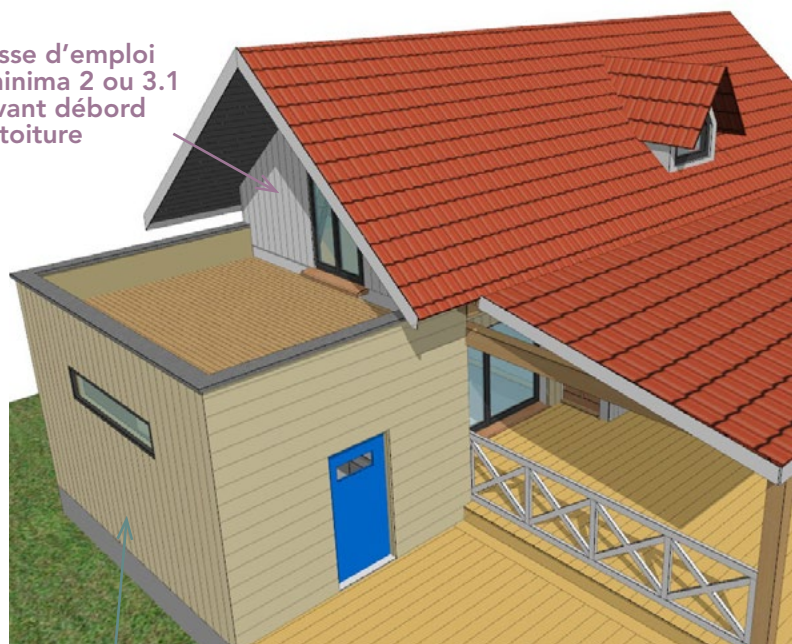
gnabilité (capacité à absorber le produit). L'affectation d'une essence à une classe d'emploi détermine le traitement du bois. Son efficacité repose sur la sélection du bois, la qualité et la quantité du produit utilisé ainsi que la maîtrise du process.

Classe	Conditions d'emploi	Mode de préservation à minima	
		Trempage	Autoclave
2	Bois en extérieur entièrement abrité et protégé des intempéries	X	X
3.1	Bois d'extérieur sans contact avec le sol, soumis à une humidification fréquente sur des périodes courtes. Séchage complet entre 2 périodes d'humidification	X	X
3.2	Bois d'extérieur sans contact avec le sol, soumis à une humidification très fréquente sur des périodes significatives. Séchage complet entre 2 périodes d'humidification		X

Nota :

La classe d'emploi 3.1 et 3.2 est recommandée pour les usages strictement conformes au DTU (attention cas particulier des DOM). Pour d'autres usages (abris de jardin...), la classe d'emploi 4 peut s'avérer nécessaire.

Classe d'emploi à minima 2 ou 3.1 suivant débord de toiture



Classe d'emploi 3.1 ou 3.2 selon la nature du projet, le type d'assemblage et la zone géographique

Des bois traités pour durer...
www.ctbbplus.fr

CTB-B+ fait partie des certifications de référence du secteur durabilité-préservation des bois



Allée de Boutaut - BP 227 - 33028 Bordeaux Cedex - Tél. +33 (0)5 56 43 63 00

FCBA, organisme certificateur accrédité par le COFRAC (Certification de Produits et Services, n° 5-0011, portée disponible sur www.cofrac.fr et liste des titulaires disponible sur www.ctbbplus.fr), contribue à l'élaboration des normes européennes pour la préservation des bois en œuvre dans le bâti.

